

Chapitre 12 – Echec scolaire ou élèves en difficulté ?

Il existe diverses interprétations de l'échec scolaire : psychologique, pédagogique, sociologique et socio-historique.

Les **causes de l'échec scolaire** :

- **Liées à l'individu** : handicap, maladie, difficultés non organiques dont psychologiques,
- **Familiales et sociales** : familles en difficultés, origine sociale, langue maternelle, accès à la culture écrite,
- **Liées à l'école** : école génératrice de l'échec scolaire, absence de sens du travail scolaire pour certains élèves.

Les « **solutions** » : s'intéresser aux difficultés des élèves pour combattre ou prévenir l'échec

- **La prévention** :
 - o Institutionnelle : REP, REP+,
 - o Individuelle : évaluations, dépistage,
 - o A l'école : pédagogie différenciée, lire, écrire, vivre ensemble,
 - o En dehors de l'école : l'accompagnement.
- Les **remédiations** : PPRE, aide du RASED, structures adaptées (enfants précoces, ayant des difficultés spécifiques), rééducations (orthophonie etc), aides psychologiques (CMPP etc).

I- Comment apprécier l'échec scolaire ? Critères et définitions

L'échec scolaire peut s'apprécier du côté de **l'élève**. Il renvoie à deux réalités :

- **Sortie du système scolaire sans qualification,**
- **L'incapacité à suivre les normes prévues par le système scolaire** :
 - o Incapacité à acquérir connaissances et savoir-faire prévus dans les délais fixés par les programmes,
 - o Incapacité à suivre les filières « nobles » et orientation dans certaines sections (BEP etc).

L'échec scolaire peut s'apprécier du côté de **l'institution scolaire**. On parle **d'échec de l'école** :

- Même les élèves obtenant des diplômes ne sont pas préparés aux exigences de la vie professionnelle et sociale,
- De nombreux élèves ne trouvent plus de sens à l'école.

L'échec scolaire est une construction sociale -> B. Lahire souligne que ce problème social est né avec la transformation du système scolaire dans les années **1960**.

L'échec scolaire renvoie à des situations très différentes d'élèves en difficultés pour des raisons différentes.

Echecs et difficultés : quelles différences ?

P. Meirieu dit que pour surmonter une **difficulté**, il est possible de poursuivre et approfondir la méthode d'apprentissage utilisée, mais pour dépasser un échec, il faut proposer une alternative en cherchant de nouveaux points d'appui.

L'échec est directement lié à l'incapacité à se représenter les attentes de l'école, l'intérêt des apprentissages, à y trouver du sens. L'échec renvoie dans certains cas à une image de soi à restaurer, et dans d'autres cas à des difficultés insurmontables. Lutter contre l'échec c'est restaurer le sens des apprentissages, gérer les erreurs de façon positive, différencier et envisager les difficultés en amont.

II- Les causes de l'échec scolaire. Aspect historique

Dans les années 1950-60, les élèves en échec scolaire étaient vus comme anormaux, déviants, inadaptés, avec un dysfonctionnement au niveau intellectuel. Une éducation spécialisée est organisée. Dans les années 1960, les **tests d'intelligence** se développent (WISC, test Binet-Simon).

Entre 1960 et 1970, la **sociologie** impose ses points de vue : thèse de la reproduction et notion de handicap socioculturel. Deux courants s'affrontent : un qui pense que c'est l'école qui génère l'échec scolaire en reproduisant les inégalités sociales (Bourdieu, Passeron), l'autre qui dit que le choix revient à l'individu qui se détermine en fonction de ce qu'il veut être ses intérêts.

La fonction de reproduction de l'école (Bourdieu, Passeron) :

- La réussite des élèves est déterminée par la culture familiale. Les enfants de classes dominantes héritent d'un capital culturel et d'un habitus qui les favorisent à l'école,
- La culture scolaire et la culture des classes dominantes sont homologues,
- Une partie de ce que transmet l'école l'est de manière implicite. Seuls les enfants de classes dominantes possèdent le code pour y accéder,
- L'école exerce une violence symbolique : élèves de milieux défavorisés obligés d'adhérer au principe de la culture dominante,
- L'école légitime la culture des classes dominantes.

L'école appareil idéologique d'état (Baudelot, Establet) : le rôle de l'école est de reproduire les inégalités sociales. L'école française n'est ni égalitaire, ni méritocratique, ni unique.

Du rapport au savoir (B. Charlot) : il remet en cause l'idée que l'origine sociale induirait l'échec scolaire. Il dit qu'il vaut mieux comprendre le pourquoi des erreurs des élèves et leur permettre de réinterpréter pour apprendre.

Des études montrent que pour les élèves de milieux populaires, la difficulté centrale est celle du sens : quel sens cela a-t-il d'aller à l'école, d'apprendre, de comprendre à l'école ? Il faut donc travailler sur des activités porteuses de sens.

Le métier d'élève : expression de Philippe Perrenoud. Être élève, ce n'est pas juste devoir acquérir des connaissances mais aussi une série de règles du jeu, de codes implicites permettant à ceux qui les possèdent de s'intégrer pleinement dans le système.

La démotivation : si les élèves ne mettent pas du sens dans l'école et les apprentissages, qu'ils y voient une obligation, ils risquent de se démotiver.

La question de la lecture et du rapport à l'écrit : l'écrit est source d'exclusion. Certains élèves n'arrivent pas à adopter la bonne attitude face au langage qui leur permettrait de rendre compréhensibles les demandes des exercices scolaires (B. Lahire).

L'école d'aujourd'hui est **inclusive**.

III- L'échec scolaire d'aujourd'hui

Deux grands types de cause :

- **Inégalités sociales,**
- **Raisons liées à l'individu.**

La **réponse institutionnelle** face à ces problèmes, c'est d'abord la volonté de développer l'école de **l'égalité des chances**. Cette volonté se remarque dans différentes lois :

- 1989 : continuité éducative au sein de chaque cycle et au long de la scolarité. Chaque élève doit sortir du système éducatif avec un diplôme,
- 2005 : définition du socle commun de connaissances et de compétences,
- 2013 : pose les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive en créant les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités,
- 2015 : S4C,
- Actions de préventions développées par le ministère,
- Depuis 1989 : projet d'école adapte les différentes interventions aux besoins de la population scolaire d'un quartier,
- 2008 : aide personnalisée. Remplacé par les APC en 2012,

2017 : dédoublement des classes de CP dans les REP+ (étendue aux CE1 et aux REP à la rentrée 2018).
2006 : **PPRE** pour les enfants n'ayant pas acquis les compétences attendues du socle.

Volonté de développer la dynamique d'une école **inclusive**.

Rentrée 2014 : **PPS** (projet personnalisé de scolarisation), le **guide d'évaluation en milieu scolaire** (Geva-Sco) pour les élèves porteurs de handicap, le PAP (plan d'accompagnement personnalisé) destiné aux élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables en lien avec un trouble de apprentissages.

Chapitre 13 – L'éducation prioritaire

I- ZEP, RAR, ECLAIR

ZEP (zones d'éducation prioritaire) créées en **1982**, par la loi Savary. Elles reposent sur le principe de **discrimination positive** : pour développer l'égalité des chances, on **donne plus à ceux qui ont le moins**. Ceci dans le but de compenser les inégalités sociales.

Différents moyens sont accordés : effectifs limités à 25 élèves par classe, encadrement renforcé, budgets supplémentaires.

Le classement des ZEP se fait avec ces critères :

- Environnement social et démographique (taux de chômage, proportions de familles nombreuses, d'étrangers, type d'habitat etc),
- Réalités scolaires proprement dites : pourcentage d'élèves boursiers, d'élèves étrangers etc.

Bilan des ZEP en 1980 : grandes différences d'une ZEP à l'autre. Pas de constat d'amélioration des résultats scolaires. L'image négative des ZEP s'est développée : certaines familles cherchent à faire des dérogations pour leurs enfants.

1999 : création des **REP** (réseau d'éducation prioritaire). Un collège est en tête du réseau et les écoles qui en dépendant sont dans le même réseau.

2006 : **RAR** (réseaux ambition réussite).

2011 : dispositif « **ECLAIR** » (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite).

II- L'éducation prioritaire aujourd'hui

Le terme de REP réapparaît en 2013. La politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte plus juste des réseaux composés **d'un collège et des écoles du secteur** accueillant le même public. 2 types de réseaux existent :

- **REP +** (REP renforcés) : quartiers ou secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire,
- **REP** : plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que dans les non-REP.

Rentrée 2017 : 1095 réseaux, dont 364 en REP+ et 731 en REP.

Principes de la refondation de l'éducation prioritaire en 2014 :

- **Refondation pédagogique** avec un référentiel de l'éducation prioritaire (6 priorités) :
 - o Garantir l'acquisition du « **lire, écrire, parler** » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun,
 - o Conforter une école **bienveillante et exigeante**,
 - o Ecole qui **coopère** avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire,
 - o Favoriser le **travail collectif** de l'équipe éducative,
 - o Accueillir, accompagner, soutenir, former les personnels,
 - o Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.
- **Le travail en équipe, la réflexion et la formation soutenus** : en REP+, les obligations de service des enseignants sont modifiées pour tenir compte du temps nécessaire à consacrer au travail en équipe.

14 mesures-clés pour soutenir ces principes :

- **Au niveau des élèves** :
 - o Scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau,
 - o « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école,
 - o Dispositif D'col étendu dans les collèges de l'éducation prioritaire,
 - o Développement d'internats de proximité pour les collégiens,
- **Au niveau des équipes** :
 - o Temps dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves,
 - o Un plan de formation continue et d'accompagnement dont 3 jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles,
 - o Incitations fortes pour stabiliser les équipes, dont une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées.

- Au niveau institutionnel :

- Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation en réseaux,
- Un accueil des parents chaque matin,
- 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire,
- Infirmier scolaire supplémentaire pour les écoles, et un assistant social dans les réseaux les plus difficiles.

Amplifier le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'EP :

- Dédoublement des classes de CP en REP+ à la rentrée 2017,
- Mesure étendue à la rentrée 2018 aux CP et aux CE1 en REP et REP+,
- Permet la réduction de la grande difficulté scolaire.

III- La lutte contre le décrochage scolaire

Le **décrochage** est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se **détacher du système de formation** jusqu'à la **quitter avant d'avoir obtenu un diplôme**.

Le chiffre de décrocheurs diminue avec les actions menées au fur et à mesure des années.

L'**action quotidienne de tous les acteurs** dans la lutte contre le décrochage est valorisée chaque année lors d'une **semaine de la persévérance scolaire**, organisée dans chaque académie.

Les **parents** sont davantage associés à la vie de l'école et au parcours de leurs enfants. *Ex : la mallette des parents (pour les PE, supports pour aider les équipes dans l'organisation de débats avec les parents sur des thématiques liées à la scolarité de leur enfant).*

Un **numéro unique (0 800 12 25 00)** permet aux jeunes en situation de décrochage et à leurs parents d'échanger avec un conseiller pour obtenir des conseils et des solutions alternatives de formation et d'accompagnement qui s'offrent à eux.

Prévention :

- Programme de **formation des personnels** pour sensibiliser aux signes précurseurs du décrochage (absentéisme, évolution du comportement, baisse des résultats scolaires etc),
- **Création du corps des psychologues de l'EN** : prévenir les ruptures scolaires et prendre en charge les jeunes sortis sans qualification,
- **Alliances éducatives** : interventions de différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune en risque,
- **Mieux accompagner le jeune dans son orientation et la découverte des métiers et des formations au collège et au lycée** (parcours Avenir de la 6^{ème} à la Terminale).

Une nouvelle chance pour se qualifier :

- Garantir à tout jeune ayant échoué aux examens une place dans son établissement d'origine pour repréparer l'examen et la conservation de ses acquis,
- Développer toutes les formes de structures de retour à l'Ecole, dont les micro-lycées,

Accompagnement et prise en charge des jeunes sortis sans qualification : site « reviens te former », pour être appelé par les conseillers de l'Onisep.

Chapitre 14 – La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

I- L'école pour tous et chacun

La notion « élèves à besoins éducatifs particuliers » est récente.

L'école pour tous et chacun doit garantir un enseignement de qualité et offrir un accès **identique** pour tous et ceci tout au long de la vie. Il faut **s'adapter à la personne** (ce n'est pas à la personne de s'adapter à l'école).

Cette notion est associée au concept **d'école inclusive**.

Elle concerne différents élèves : situation de handicap, troubles spécifiques d'apprentissage (dyslexiques, dyspraxiques etc), élèves intellectuellement précoces, élèves allophones, enfants du voyage, enfants malades, enfants en situation familiale ou sociale difficile, mineurs en milieu carcéral etc.

II- L'adaptation

1) Les élèves rencontrant des difficultés « normales » ou légères

Difficultés normales liées aux apprentissages. Il ne faut pas confondre difficulté liée à un apprentissage se déroulant normalement et difficulté d'apprentissage avérée.

Ces difficultés doivent être gérées grâce à des démarches pédagogies adaptées dans la classe : **pédagogie différenciée**.

Les activités pédagogies complémentaires (APC) : par groupe restreint d'élèves. Elles permettent une aide aux élèves qui ont des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel, ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école. 36 heures annuelles. Depuis la rentrée 2018, l'APC est dédiée à la **maîtrise du langage et à la lecture**.

Stages de réussite : gratuits, encadrés par des PE, dans les locaux scolaires, pour les élèves volontaires de CM2 qui ont des difficultés scolaires. Pendant les vacances scolaires de printemps et d'été (durent 15h).

2) Les élèves rencontrant des difficultés persistantes

Les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) : pour un élève qui ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle.

- Il est élaboré par l'équipe pédagogique. Le conseil des maîtres du cycle définit les actions à mettre en œuvre,
- Il est adapté à chaque élève et s'appuie sur les compétences acquises par l'enfant,
- Il implique différents acteurs :
 - o L'élève : doit s'engager et comprendre le sens de ce qui lui est proposé,

- Les parents : leur accord est déterminant dans la réussite du programme,
- Le PE, le directeur, éventuellement les enseignants du RASED.
- Il est formalisé dans un document conçu pour être lisible par tous et signé par l'élève et sa famille. Il précise :
 - Les objectifs de l'action d'aide identifiée,
 - Son descriptif,
 - Les indicateurs d'évaluation qui y sont associés,
 - L'échéancier des aides et les bilans intermédiaires,
 - Les remarques de l'élève et de ses parents.

3) Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Le **RASED** est composé :

- D'un psychologue de l'EN,
- De deux enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI.

Le travail en équipe est nécessaire.

Les RASED interviennent sur plusieurs écoles, en fonction des besoins repérés. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des PE. Leur objectif est de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les PE.

L'action de prévention s'exerce à tout moment de la scolarité (même si le mieux est la maternelle).

L'action de remédiation : le projet d'aide spécialisée donne lieu à un document écrit qui précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre.

Les autres missions :

- Cycle 3 : travail de liaison et de coordination permettant le suivi du parcours des élèves de 6^{ème} ayant eu des difficultés à l'école élémentaire,
- Contribuent aussi à la mise en œuvre des **plans d'accompagnements personnalisés (PAP)** et au suivi des **projets personnalisés de scolarisation (PPS)**,
- Ressource et appui pour l'équipe enseignante.

4) Les élèves intellectuellement précoces

Un grand nombre de ces élèves ont une scolarité brillante : pas de mesure particulière à prendre pour eux.

Le problème se pose pour les élèves **EIP** qui ne réussissent pas dans les apprentissages scolaires.

Qui sont les EIP ? Très grande diversité dans leurs profils (langage, mémoire, motivation, personnalité etc). Ils ont commun le fait de bénéficier de certaines **capacités remarquables** et l'écart constaté entre ces capacités et les performances réalisées.

Différents termes : surdoués, à haut potentiel, avec des aptitudes particulières etc.

Le repérage de ces élèves : L'hypothèse d'un **écart entre les compétences attribuées et des difficultés avérées dans un ou plusieurs domaines d'apprentissage** est le point de départ de l'interrogation.

Le QI ne suffit pas à lui seul pour rendre compte de la diversité des formes d'intelligence. Il faut recueillir d'autres données psychologiques.

Le diagnostic de précocité intellectuelle vient d'un processus d'évaluations et d'échanges qui implique l'ensemble des professionnels concernés et les parents.

Les informations psychométriques sont des données confidentielles.

Les réponses pédagogiques : 3 niveaux

- **La prise en charge dans la classe et autour de la classe** :
 - o Attitude du PE, statut de l'élève, relations aux autres,
 - o Enrichissement des contenus : propositions de situations plus difficiles, anticipation dans les programmes, etc.
 - o Mobilisation sur des centres d'intérêts,
 - o Renforcement de l'autonomie à travers des situations de recherche, la réalisation d'exposés, un rôle d'aide auprès des autres élèves,
 - o Evaluation, en développant les démarches d'autoévaluation,
 - o Construction d'un projet personnalisé pouvant aller jusqu'au PPRE.
- **Une organisation particulière, éventuellement dérogatoire** :
 - o Prise en charge dans des groupes spécifiques (regroupement d'EIP),
 - o Décloisonnements pour l'approfondissements dans certains domaines,
 - o Fréquentation de la classe supérieure dans certaines disciplines (accélération différenciée du parcours),
 - o Offre d'activités supplémentaires...
- **Un parcours scolaire adapté** :
 - o Accélération du cursus (1 année en primaire et 1 année en collège) et l'accompagnement que nécessite cette pratique,
 - o Les classes, établissements et filières à projet particulier (ex : sections européennes, bilingues, sportives, musicales etc),
 - o Offre optionnelle,
 - o Accompagnement à l'entrée au collège et au lycée,
 - o Construction d'un projet d'orientation spécifique.

Relation avec les familles : besoin d'instaurer une relation de confiance mutuelle.

5) Les enfants malades

Des dispositions sont prévues pour permettre aux élèves qui ont besoin de traitements médicaux particuliers de poursuivre une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible.

Un **projet d'accueil individualisé (PAI)** permet de définir les adaptations nécessaires (aménagement horaires, dispenses de certaines activités, organisation des soins etc). Il est rédigé avec le **médecin de l'EN**.

Ex : diabète, allergies alimentaires, asthme, dyslexie, dysphasie etc.

Le PAI est adapté à chaque enfant et pathologie. Il est actualisé chaque année.

Un élève atteint de troubles de la santé doit être considéré de la même manière que ses camarades en bonne santé.

6) Les élèves « dys »

Dyslexie, dysgraphie, dysphasie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie.
= troubles spécifiques des apprentissages / troubles spécifiques du langage.

PAP (plan d'accompagnement personnalisé) depuis loi d'orientation de 2013. Il définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme. Il est revu tous les ans.

Qui sont les élèves « dys » ? « Troubles » est différent de « difficultés ».

- Dyslexie : trouble spécifique de la lecture,
- Dysorthographe : trouble de l'acquisition de l'orthographe,
- Dyscalculie : trouble de l'acquisition de l'arithmétique,
- Dyspraxie et dysgraphie : troubles de la coordination motrice (dysgraphie : geste graphique),
- Dysphasie : trouble du langage oral,
- TDAH : trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Le trouble est **durable, persistant et résistant**. Il nécessite des **interventions spécifiques**.
Les troubles sont liés à des facteurs internes (# difficultés : facteurs externes).

Le diagnostic est posé par un **médecin** ou une équipe médicale.

Ces enfants ont une **intelligence normalement développée**.

Ces élèves doivent être reconnus par la **MDPH** comme porteurs de handicap. Ils peuvent bénéficier d'un **PPS, PPRE** ou **PAI** selon leurs besoins.

a) La dyslexie

= déficit spécifique dans le développement des capacités de **lecture** qui ne peut s'expliquer par l'âge mental, des problèmes d'acuité visuelle et des conditions de scolarisation inadaptée. Capacités de compréhension, de reconnaissance des mots, de lecture orale et les performances aux tâches qui requièrent la lecture peuvent être affectées. Il y a aussi des difficultés **d'écriture**.

4 à 5% des enfants et adolescents scolarisés.

Difficultés : pour lire à voix haute et surtout pour lire et comprendre en même temps.

- Lents dans les activités sur support écrit et se fatiguent vite,
- Difficultés à s'exprimer à l'oral OU être de brillants orateurs,
- Orthographe déficiente,
- Incapacité à automatiser l'identification des mots (possible confusions d'ordre visuel, auditif ou phonémique. Ex : « moutarde » lu « moutrade »),
- Ecriture lente et hésitante,
- Production d'écrit difficile mais aussi la copie,
- Difficultés à mémoriser et à appliquer les règles,
- Travail peut paraître désorganisé,
- Concentration difficile,
- Difficultés au niveau de l'estime de soi et du sentiment de compétence,
- Comportements d'évitement possibles face à l'écrit.

Pédagogie pour les enfants dyslexiques : motiver les élèves scolairement / éviter les situations dévalorisantes / faire en sorte que la difficulté en lecture n'entrave pas les autres apprentissages / travailler sur la phonologie, la reconnaissance des mots, la compréhension, la structure des phrases / éviter la lecture à voix haute devant la classe ou la préparer / outil pour suivre les lignes / emploi d'une police particulière à l'écrit et/ou documents agrandis / peut utiliser des enregistrements audios ou vidéos pour l'évaluation ou évaluation orale / leur faire écrire que l'essentiel (car difficultés de copie) ou mettre un modèle sur leur table / bien choisir la place dans la classe (face au tableau, à côté d'un élève calme) / choix d'activités courtes et rythmées / débit de parole du PE mesuré / outils de mémorisation pour apprendre ses leçons (stratégies mnémotechniques).

→ Parler avec l'élève de ce dont il a besoin / pour savoir ce qui lui conviendrait !

b) La dyspraxie

.... (pas fini de fichier)

Chapitre 15 – La question de l'illettrisme

I- Naissance d'un néologisme

L'idée d'illettrisme apparaît dans les années **1970**. A la même période, il est dit que l'analphabétisme n'existe plus.

On est analphabète par manque d'école, d'apprentissage # On est illettrés malgré l'école où l'on a été alphabétisé.

La définition du Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (**GPLI**) de 1995 est celle qui est reconnue aujourd'hui. Ce groupe parle de « situation d'illettrisme ».

→ Personnes de plus de 16 ans, ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication.

Ce n'est qu'en **1984** que l'illettrisme devient une affaire d'état. Un **groupe interministériel** pour la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme est créé. Il indique qu'il ne faut pas combattre l'illettrisme de façon isolée mais avec toutes les forces connues (éducation nationale, politiques sociales, politiques culturelles).

II- Qui sont les personnes en situation d'illettrisme ?

Comme l'échec scolaire, l'illettrisme est une construction sociale. Les exigences accrues de la société ont fait émerger ce problème qui jusqu'alors n'en était pas un.

Les situations d'illettrisme sont liées à des phénomènes très différents : pauvreté, précarité, mode de vie des populations nomades qui ne permettent pas une scolarité régulière des jeunes, sortie du système scolaire sans qualification, relations difficiles à l'écrit pour des raisons personnelles ou scolaires etc.

L'illettrisme : un problème de société

L'illettrisme est un lourd handicap dans la société qui est de plus en plus exigeante. Il ne suffit plus d'utiliser l'écrit dans ses pratiques quotidiennes, de remplir un chèque ou un formulaire, il faut aussi être capable d'élaborer une pensée à l'écrit (tout comme à l'oral).

En 1995, l'OCDE propose l'introduction du terme « littératie »

La **littératie** est « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités ». Les compétences en communication écrite sont donc abordées d'un point de vue économique, en les référant à la société de l'information et à ses enjeux économiques.

III- L'école et la question de l'illettrisme

L'illettrisme jette un nouveau regard sur l'école : elle n'est plus le lieu par lequel passent la réussite et la promotion sociale mais celui de l'échec et de l'exclusion. L'institution scolaire est donc remise en cause dans les années 1980.

Les difficultés des élèves face à l'écrit aujourd'hui : l'étude internationale **PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire)** mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves en fin de CM1 (pour la France). En 2016, la France se situe au-delà de la moyenne internationale mais en-deçà de la moyenne européenne et de celle de l'OCDE. La compréhension de textes informatifs est moins bien réussie que la compréhension des textes narratifs. Il est aussi constaté que les filles réussissent mieux que les garçons.

Deux autres évaluations :

- **PISA (programme international de suivi des acquis des élèves)** : en 2009, une étude a été faite sur les capacités en lecture des élèves de 15 ans. La France se situait dans la moyenne des pays européens mais on observait de fortes inégalités : la proportion d'élèves les plus faibles et les plus avancés était supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE.
- **CEDRE (cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon)** : créé en France en 2003. Il évalue chaque année les connaissances et compétences des élèves en fin de CM2 et en fin de 3^{ème} selon les objectifs fixés dans les programmes scolaires. En 2015, les compétences langagières et de littératie ont été évaluées. 85% des élèves avaient une maîtrise des compétences qui leur permettait de poursuivre une formation. Les résultats confirmaient la forte influence de l'origine sociale sur les performances.

La prévention de l'illettrisme à l'école primaire : **les programmes et le S4C font de la langue une priorité**. Cette prévention se fait aussi avec un soutien envers les parents, surtout dans les secteurs touchés par la pauvreté. L'école joue un rôle crucial en favorisant l'entrée dans le langage et son appropriation à travers l'expression orale, l'apprentissage de la lecture, de la compréhension de textes, d'expression orale et écrite pour tous les élèves. Les apprentissages permettent d'acquérir une bonne maîtrise de la langue française dans l'ensemble des disciplines.

A la rentrée 2017, le ministère a prévu un plan de mobilisation en faveur du livre et de la lecture (susciter le plaisir du texte).

La lutte contre l'illettrisme au niveau national : l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été créée en octobre 2000.

En septembre 2018, un **pacte national pour agir ensemble contre l'illettrisme a été lancé**.

Chapitre 16 – La lutte contre la maltraitance

Protection de l'enfance : l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) affirme le **droit de l'enfant à être protégé contre toute forme de violence**.

Obligation de signalement : Le code pénal sanctionne par une peine d'emprisonnement et une amende le non-signalement d'une maltraitance connue. C'est assimilé à un cas de non-assistance à personne en danger. **Cette obligation concerne tout citoyen**. Un article autorise dans ce cas la **levée du secret professionnel**.

- La **circulaire du 26 août 1997** concernant les violences sexuelles insiste sur l'article 40 du code de procédure pénale qui oblige tout fonctionnaire à signaler au procureur un crime ou un délit. La circulaire rappelle que cette obligation implique un **signalement direct à la justice**. Le signaler à sa propre hiérarchie ne décharge pas de l'obligation personnelle. Une trace écrite doit aussi être envoyée au procureur de la République.
L'auteur du signalement n'est pas tenu d'apporter la preuve des faits.
- **Loi du 5 mars 2007** sur la protection des enfants en danger en France a 3 objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille.

Les mesures possibles : la protection de l'enfant victime peut aller de l'aide éducative en milieu ouvert jusqu'au retrait de l'enfant de son milieu familial.

- **L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** est une mesure d'origine judiciaire, ordonnée par le juge des enfants et mise en œuvre par le milieu associatif,
- **Les maisons d'enfants à caractère social (MECS)** sont des internats pour enfants de plus de 3 ans, gérés par des associations, pour un accueil de longue durée.

Chapitre 17 – La violence à l'école

La question de la violence à l'école est apparue massivement à partir des **années 1980**. Elle touche surtout les quartiers de banlieue, classés en « zone sensible » ou en « zone violence ». Elle est un **phénomène international** qui touche tous les pays développés.

Elle se présente sous forme de racket, incendies des locaux scolaires, trafic de drogue, violences physiques envers les enseignants ou les élèves, agressions verbales, insultes, injures etc.

Il faut veiller à **ne pas la sous-estimer ni la surestimer**.

Dans les années 1990, elle devient un objet de préoccupation du ministère qui crée des plans antiviolence.

La médiatisation excessive des phénomènes de violence a mené à une exagération du phénomène.

Il faut essayer de comprendre cette violence sans pour autant l'excuser ou la justifier.

Elle pose deux problèmes à l'école :

- Celui de la **sécurité** que l'école doit garantir aux enfants qui lui sont confiés et aux personnels qui y travaillent,
- Celui de **l'interruption dans le travail scolaire** que cette violence occasionne, en perturbant la continuité et la concentration dans les apprentissages.

I- Actualité du problème

Cinq orientations pour faire reculer la violence en milieu scolaire sont annoncées par le ministère à l'issue des **Etats Généraux sur la sécurité à l'école**, en **2010** :

- Améliorer la mesure de la violence dans les établissements, avec de nouveaux indicateurs,
- Améliorer la formation des enseignants et des personnels au moyen de modules spécifiques consacrés à la gestion des conflits et à la tenue de classe,
- Renforcer la sécurisation des établissements,
- Responsabiliser et mieux sanctionner au moyen d'une charte de bonne pratique déclinée dans les règlements intérieurs. Pour toute sanction, il faut une motivation orale et écrite,
- Nouvelle cartographie des établissements en difficulté pour revoir les dispositifs et mieux cibler les actions,
- Le harcèlement en milieu scolaire est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Le ministère met l'accent sur la lutte contre le **harcèlement**.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques. On considère qu'il y a harcèlement lorsque les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée, et que la relation entre l'agresseur et la victime est asymétrique (situation de domination).

II- Comment définir la violence ?

Violence et sentiment de violence : la violence ressentie ne correspond pas à une violence objective. La difficulté est de définir une violence objective alors que chacun a une sensibilité différente à la violence.

Parler de violence nécessite de prendre en compte la **violence objective** (crimes et délits) et la **violence subjective** (ressentie par la personne).

La violence est un mouvement contre nature (Aristote) (pas spontané).

Violence légitime et violence illégitime :

- Est **légitime toute violence conforme à la loi ou à l'intérêt de celui qui la subit** (ex : punir un élève qui perturbe la classe / nourrir quelqu'un de force car il se laisse mourir de faim),
- Est **illégitime toute violence contraire à la loi ou à l'intérêt de la victime**.

Violence et incivilités : les incivilités désignent certaines violences légères (ex : insolence, gros mots, refus de politesse) qui ne sont pas punies par la loi. Elles sont les plus présentes à l'école primaire.

Violence et discipline :

- Problèmes de discipline : bavardage, refus de travailler etc. Elles font partie du fonctionnement pédagogique normal d'une classe.
- Violence : incompatible avec l'école qui doit assurer sécurité et tranquillité aux élèves dans leur travail.

Violence et agressivité : l'agressivité peut mener à la violence. L'agressivité vise le désir de faire connaître sa puissance à l'autre. Chaque individu est porteur d'une certaine agressivité, mais tous ne passent pas à l'acte. L'éducation doit apprendre à l'enfant à maîtriser ses pulsions afin d'éviter ce passage à l'acte.

III- Quelles sont les différentes formes de violence ?

La violence physique : elle provoque des destructions matérielles (saccage, pillage, dégradations etc) ou humaines (coups et blessures). A l'école, elle prend la forme d'agressions physiques, sexuelles, vols, racket, dégradation des locaux.

La violence verbale : insultes, injures racistes ou sexistes, menaces, incivilités, plaisanteries humiliantes etc.

La violence morale : elle passe souvent par l'agression verbale visant à humilier l'autre. Elle peut aussi passer par le silence et l'indifférence (refus d'adresser la parole et ignorer l'autre). Un PE peut avoir cette violence envers un élève, sans s'en rendre compte, en l'oubliant.

La violence symbolique ou institutionnelle : désigne la violence cachée qu'une institution impose aux individus qui lui sont soumis, afin d'assurer un pouvoir.

IV- Quelles sont les causes de la violence ?

Les causes économiques et sociales : pauvreté, exclusion, sentiment d'injustice amènent des réactions de violence.

Les pulsions agressives : l'homme est porteur naturellement d'une agressivité qui conditionne la lutte pour la vie. Cette présence d'une « **violence primaire** » en chaque individu suppose que la violence est naturellement présente chez l'enfant, comme on peut le voir dans certains comportements à l'école maternelle (mordre, griffer, tirer les cheveux etc).

Les médias / jeux vidéo : offrent des spectacles de violence aux enfants. Si l'enfant s'y reconnaît, il sera lui-même violent.

Le langage déficient : source de violence. Ne pas trouver les mots pour dire son émotion ou sa colère peut conduire à passer par l'acte. La violence apparaît ici comme un moyen d'expression lié à une pauvreté de langage.

La crise de l'autorité : lorsque les adultes, parents ont démissionné dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. Les enfants sont alors sans interdits ni repères. La violence résulte ici d'un déficit éducatif.

L'école peut être cause de violence. Par exemple, si le PE humilie un élève gratuitement ou si un élève en échec scolaire éprouve une colère contre l'école qui ne l'a pas aidé.

V- Quels remèdes pédagogiques à la violence ?

L'école doit éduquer et prévenir les conflits par des moyens pédagogiques :

- **Maîtriser les langages et enrichir les moyens d'expression** par des ateliers d'écriture, le théâtre, les jeux de rôles, la musique, le débat argumenté, la poésie,
- **Donner du sens au travail scolaire** pour que l'élève y trouve un intérêt et qu'il soit ainsi détourné de son sentiment de révolte,
- **Responsabiliser** les élèves par l'attribution de tâches valorisantes et un fonctionnement de classe démocratique et respectueux,
- **Eduquer à la loi** pour que les élèves comprennent l'utilité de la loi, sa légitimité (protection de tous), avec l'EMC notamment ou l'élaboration collective de règles,
- **Développer les partenariats** : parents / associations de quartier, pour avoir une action éducative cohérente,
- **Travailler en équipe** : pour pas affronter seul les situations de conflits et offrir aux élèves une attitude cohérente des adultes.

La **loi d'orientation de 2013** fait une place importante au **climat scolaire** avec l'objectif « d'améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en **traitant les problèmes de violence et d'insécurité** ».